

Projet d'aménagement de la gare désaffectée de Guérigny (58) pour préserver et sécuriser une population de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)



MAITRE D'OUVRAGE :

Conseil départemental de la Nièvre - Service Patrimoine Naturel

Hôtel du Département

58000 Nevers

Cheffe de projet : Magali Boudeau, chargée de mission Biodiversité – Service Patrimoine Naturel

magali.boudeau@nievre.fr

Résumé :

Le Conseil départemental de la Nièvre s'est porté acquéreur d'une gare désaffectée sur la commune de Guérigny, au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, en raison de la présence toute l'année dans le bâtiment d'une population importante de Petits Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*). Des travaux d'aménagements sont nécessaires pour conserver le bâtiment, le sécuriser pour éviter les intrusions humaines et offrir les meilleures conditions possibles d'accueil pour les chauves-souris.

Le présent rapport vient compléter la demande de dérogation CERFA pour la réalisation des aménagements intérieurs du bâtiment 2024-2025 et décrire les dispositions prises pour limiter les impacts sur les chauves-souris notamment en phase travaux.

Table des matières

1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE.....	3
1.1) Historique succincte du site.....	3
1.2) Le Département de la Nièvre : une collectivité engagée dans la préservation de la biodiversité.....	3
1.3) Un enjeu écologique fort.....	3
2 - DESCRIPTION DU PRINCIPE DU PROJET ET DU SITE.....	3
2.1) Objectifs et principe du projet.....	3
2.2) La composition du bien.....	4
2.3) Un bâtiment qui nécessite des travaux de mise en sécurité du site et de la population de chauves-souris.....	5
3 - Des aménagements en faveur de la préservation de la colonie de Petits Rhinolophes (Rhinolophus hipposideros).....	7
3.1) Espèce cible : le Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros).....	7
3.1.1 - Recherche d'espèces dans le bâtiment :.....	7
3.1.2 - Les principales caractéristiques du Petit Rhinolophe :.....	7
3.1.3 - Articulation entre préservation de l'espèce cible et projet départemental :.....	8
3.2) Nature des aménagements proposés dans le bâtiment.....	9
3.2.1 - Description des choix d'aménagement.....	9
3.2.2 - La chiroptière.....	9
3.2.3 - La porte d'entrée.....	10
3.2.4 - L'aménagement de la fenêtre des toilettes.....	12
3.2.5 - La cage d'escalier.....	12
3.2.6 - Dispositif de comptage des chauves-souris en vol.....	13
3.2.7 - Nettoyage des pièces.....	13
3.2.8 - Dispositif de suivis des colonies par caméras.....	15
3.2.9 - Isolations thermique et phonique.....	15
3.2.10 - Aménagements extérieurs.....	15
4 - Les engagements en faveur des chauves-souris tout au long du projet.....	16
4.1) Une assistance à maîtrise d'ouvrage composée d'experts chiroptérologues.....	16
4.2) Les dispositifs de suivi des chauves-souris.....	16
4.3) Les mesures prises pour limiter l'impact des travaux sur les chauves-souris.....	16
4.4) Labellisation et protection du site.....	16

1 - ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

1.1) Historique succincte du site

Après l'abandon de son usage, la gare de Guérigny a fait l'objet de squats réguliers, conduisant à des dégradations de l'intérieur du bâtiment et des huisseries. L'ensemble des ouvertures du rez-de-chaussée du bâtiment ont alors été murées par des parpaings.

En 2016, à l'occasion de la mise en vente du bâtiment par la Communauté de Communes alors propriétaire, il a été découvert la présence d'une colonie de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) : en période de reproduction (grenier) et en période d'hibernation (cave). La destruction des capacités d'accueil pour l'espèce voire d'individus pesait sur ce bâtiment mis en vente ; aussi, au titre de sa politique Espaces Naturels Sensibles, les élus du Conseil départemental de la Nièvre se sont positionnés favorablement à l'acquisition du bâtiment et d'une petite parcelle attenante afin de garantir la préservation de la population de Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*).

1.2) Le Département de la Nièvre : une collectivité engagée dans la préservation de la biodiversité

Le Conseil départemental de la Nièvre est engagé dans une politique « Espaces Naturels Sensibles » depuis 1991, pour préserver et valoriser la biodiversité de son territoire. En 2018, il a établi une Stratégie Départementale et Partenariale pour la Biodiversité, en coconstruction avec les acteurs du territoire. Celle-ci comprend un plan d'actions multi-thématiques au service de la nature nivernaise. Cet engagement a été réaffirmé lors des 30 ans de la politique Espaces Naturels Sensibles, avec 4 nouvelles orientations stratégiques dont le développement du réseau de sites naturels préservés. Tous les ans, le partenariat entre le Département et la Société d'Histoire Naturelle d'Autun permet de diagnostiquer tous les ouvrages hydrauliques avant travaux pour intégrer les enjeux biodiversité (présence de chauves-souris par exemple) en phase travaux.

Parallèlement à cela, le Conseil départemental s'est doté en 2020 d'une Stratégie d'adaptation au changement climatique et d'un plan d'actions en 2021, conscient des enjeux environnementaux actuel et désireux d'agir le plus en amont possible.

1.3) Un enjeu écologique fort

Le Petit Rhinolophe, espèce cible du présent projet, est une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore. Elle fait partie intégrante du 3^e Plan National d'Actions Chiroptères en cours sur la période 2016-2025. Cette espèce est liée aux milieux anthropiques, tant pour ses gîtes de reproduction que ses sites d'hibernation.

La gare désaffectée de Guérigny constitue un site d'ampleur départementale pour l'hivernage et la reproduction du Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), une des 25 espèces de chauves-souris de Bourgogne et espèces classée à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore.

2 - DESCRIPTION DU PRINCIPE DU PROJET ET DU SITE

2.1) Objectifs et principe du projet

Le 15 décembre 2023, le Conseil départemental de la Nièvre a acquis la gare désaffectée de Guérigny et le terrain adossé pour préserver la population de Petit Rhinolophe qui y vit, en qualité de 1^{er} site départemental pour l'espèce en période hivernale. Des aménagements intérieurs sont nécessaires pour sécuriser le bâtiment et garantir de bonnes conditions de vie pour les Petits Rhinolophes tout au long de l'année. Des aménagements extérieurs sont également prévus pour favoriser les déplacements de l'espèce et l'accès à ses territoires de chasse, tout en augmentant les zones de nourrissage.

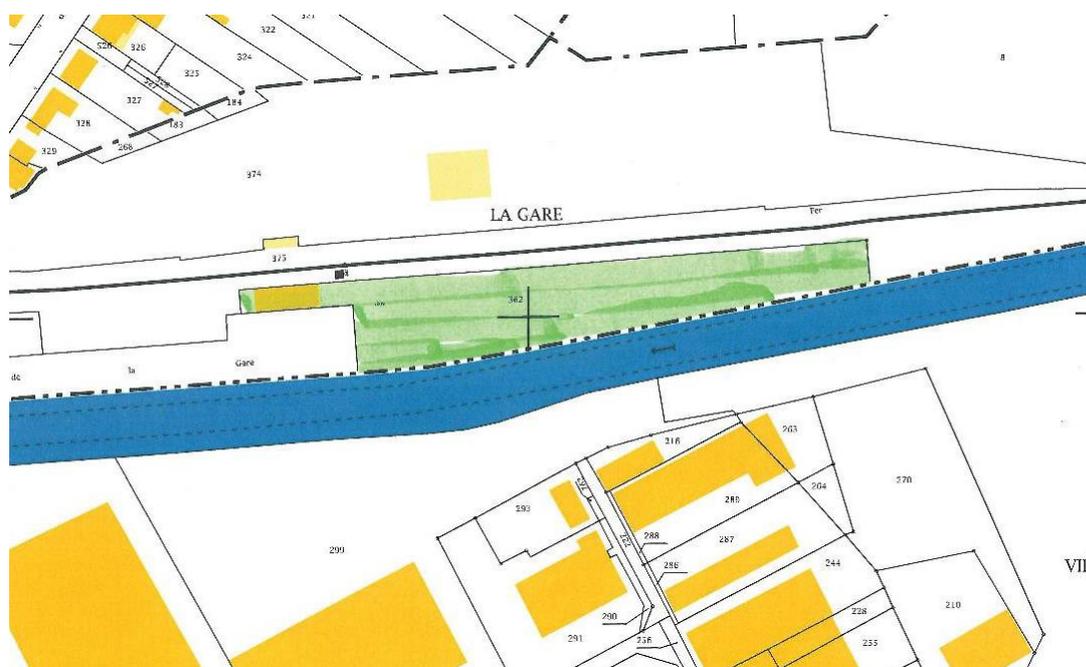
Afin d'améliorer la quiétude du site et maintenir les capacités d'accueil dans le bâtiment, un programme de travaux d'aménagements est donc prévu en 2024 et 2025 pour améliorer l'existant en faveur des chauves-souris et sécuriser le site vis-à-vis des intrusions humaines. C'est ce programme qui fait l'objet de la présente demande de dérogation de dérangement d'espèces protégées.

Une attention particulière a été portée pour définir d'une part la nature des travaux à engager pour atteindre les objectifs poursuivis, d'autre part les périodes d'intervention les moins dommageables pour l'espèce.

À terme, le Conseil départemental de la Nièvre souhaite faire de ce projet une vitrine pour encourager une meilleure prise en compte des chauves-souris dans les aménagements de bâtiments et d'ouvrages.

2.2) La composition du bien

Accessible depuis un chemin communal, l'ancienne gare de Guérigny est constituée d'un bâtiment principal et d'un terrain attenant en longueur, encadrés au Nord par une voie ferroviaire utilisée très ponctuellement pour du fret agricole (ligne qui dessert des silos à grains et la gare de Nevers), et au Sud par la rivière Nièvre d'Arzembouy.



Ci-contre : en vert, localisation du bien.

Le contexte semi-urbain du site est contrebalancé par la présence de la rivière et d'un cordon boisé permettant aux chauves-souris de faciliter leurs déplacements vers les milieux naturels proches et de subvenir ainsi à leurs besoins alimentaires.

Au niveau cadastral, le bien se compose de la parcelle AN 362, classée UC (zone urbaine et d'activité) dans le PLU de 2013, et NI (zone inondable) sur la partie bordant la rivière Nièvre (cf. plans ci-après).

Ci-contre : implantation de la gare dans son contexte semi-urbain. La trame verte se distingue fortement.



2.3) Un bâtiment qui nécessite des travaux de mise en sécurité du site et de la population de chauves-souris

Le bâtiment est abandonné depuis plusieurs années et a été régulièrement squatté et dégradé. La plupart des fenêtres sont cassées avec des bris de verre au sol, des déchets jonchent le sol en particulier dans la cave, les tuyaux des réseaux ont été arrachés. Les fuites dans la toiture ont été réparées par l'ancien propriétaire et les murs restent en bon état de conservation.

La porte d'entrée a été vandalisée à plusieurs reprises et une solution temporaire de grille avec barreaux horizontaux a été installée en complément de la porte d'entrée qui reste entrouverte. Cette dernière est notamment utilisée pour les déplacements des Petits Rhinolophes entre intérieur et extérieur du bâtiment.

L'ancienne gare est un bâtiment de 20 m de long sur 8 m de large, d'une superficie d'environ 350 m² et composé de 4 niveaux : caves voûtées, rez-de-chaussé surélevé, 1^{er} étage (anciens logements de fonction) et combles.



Une mise en sécurité du site est nécessaire pour empêcher tout vandalisme du site et garantir le maintien d'une quiétude pour la population de chauves-souris sur place. Les ouvertures permettant le déplacement des chauves-souris entre intérieur et extérieur du bâtiment ont été identifiées pour être conservées et dans la mesure du possible améliorées (agrandissement et sécurisation). Les portes, fenêtres, volets non utilisées par les chauves-souris resteront fermées.

La cave et les combles sont les deux espaces les plus utilisés par l'espèce et leur seront entièrement dédiés, de même que la cage d'escalier pour la circulation interne dans le bâtiment entre ces deux niveaux.

Au-delà de la volonté de mener des aménagements favorables aux chauves-souris en améliorant sensiblement l'existant, le Conseil Départemental souhaite aussi dédier un espace aux chauves-souris afin de protéger et isoler la colonie si un aménagement ultérieur venait à être réalisé (dans les parties non utilisées par les Petits Rhinolophes).

Un étudiant a travaillé début 2023 sur des propositions d'aménagements paysagers extérieurs et un projet de musée de la chauve-souris au rez-de-chaussée de la gare de Guérisny, hors cage d'escalier. Un extrait de l'état des lieux qu'il a dressé est présenté page suivante.

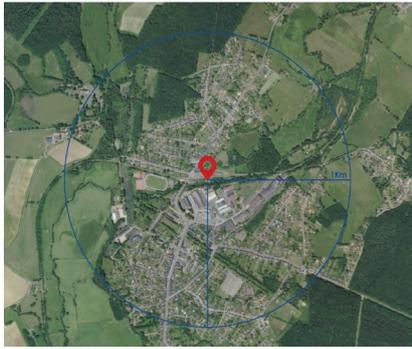
Vue sur la façade Nord (en longueur) et Est (largeur) de la gare de Guérisny (11 avril 2024) :



Description du site de la gare de Guérigny (58) extrait de l'étude de Florian ARAGON (ESAAB, 2023)

SITUATION

La parcelle de la gare SNCF désaffectée de Guérigny s'inclut dans une pointe, entre la Nièvre d'Arzembouy au Sud et la voie ferrée au Nord. Elle est considérablement surélevée par rapport au niveau habituel de la rivière (environ 4 m de hauteur pour une berge de 5 m de large). Bien que relativement excentrée et enclavée, elle bénéficie d'une certaine proximité avec le centre-ville (à environ 400 m), compte tenu de la petite taille de la commune. Elle est également reliée par la rivière à des zones forestières, bocagères et marécageuses (zone humide de Villemenant) importantes, la plaçant ainsi sur un réseau écologique privilégié.



LES BÂTIMENTS

Les bâtiments de la gare, datant vraisemblablement de la fin du XIXe, alors sur la ligne de Nevers à Clamecy ouverte en 1877, ont été désaffectés à partir de 1938. Depuis, leur en-

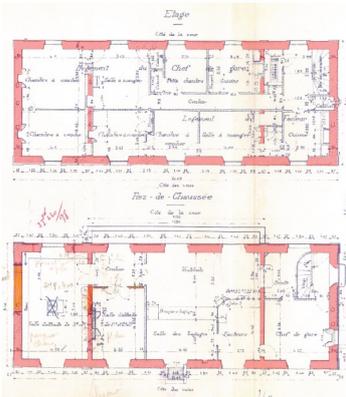
tretien a fini par être négligé, et ils sont devenus une « verrue », un problème aux yeux de la commune, qui a fini par confier la responsabilité de la parcelle AN 0362 à la CCLB.

La gare (le bâtiment principal)

État de conservation

La structure du bâtiment demeure en bon état, et ne présente visiblement pas de risque particulier. Les façades sont globalement bien conservées, malgré des éléments de peinture ternis et des graffitis, ainsi que la pousse de ronces et buissons au pied des murs et sur les marches d'entrée. On note également des corniches détériorées par endroits, une lucarne de toit brisée laissant l'eau percer le plancher du grenier, des descentes coupées et écrasées et une tuile faïtière manquante.

En revanche, depuis la cessation de son activité, le bâtiment a été squatté et ses éléments de second-œuvre à l'intérieur ont été largement détériorés. Presque toutes les ouvertures prévues pour les circulations humaines ont été murées au moyen de parpaings. Seule une demeure, toutefois bloquée par une porte à barreaux horizontaux afin de permettre l'accès à des chauves-souris (des petits rhinolophes) qui ont fait du bâtiment principal leur gîte.



Présence du Petit Rhinolophe

La présence du Petit Rhinolophe dans le bâtiment est un point très sensible du projet. La taille de la colonie (plus d'une centaine d'individus) en fait un site d'importance départementale dans la préservation de l'espèce. Cette importance est appuyée par la mixité du site : fréquenté par les chiroptères tant pour l'hibernation que pour l'estivage. Les parties du bâtiment utilisées pour ces deux périodes respectivement sont essentiellement la cave et les combles. Toutefois, lors de la période d'estivage, il n'est pas rare que des individus se rendent occasionnellement dans la cave afin de



retrouver de la fraîcheur. Pendant l'hibernation, un individu isolé se trouvait au rez-de-chaussée lors du comptage du 19 janvier 2023.

Les sanitaires

À côté du bâtiment principal, dans la parcelle, se trouvent les anciens sanitaires, consistant en un petit local divisé en 4 petites cabines, et reprenant les principes constructifs et l'esthétique globale du bâtiment principal. Si les murs semblent globalement en assez bon état, la couverture et les cloisons sont fortement dégradées, et le local est couvert de plantes grimpantes et de ronces.



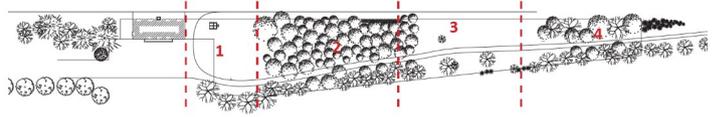
LES EXTÉRIEURS

Éléments et organisation de l'espace

L'accès au site se fait par une voirie linéaire d'environ 135 m de long, aboutissant sur un espace plan faisant office de « cour d'accueil » au pied du bâtiment principal, côté Sud. Au coin Sud-Est de cette cour démarre un chemin de terre suivant la berge jusqu'à la pointe (jonction de la voie ferrée et de la rivière), longé par une ripisylve plus ou moins continue et affaiblie par endroits. Sur la zone en friche au Nord du chemin apparaissent différents espaces distincts par ordre de progression depuis la cour :

- 1 - La première zone de végétation basse
- 2 - La robineraie
- 3 - La deuxième zone de végétation basse
- 4 - Le bosquet final, qui se termine hors parcelle avec une pointe de végétation basse

La pente de la berge se fait directement sentir côté Sud du sentier. En contrebas, au bord de la rivière, s'étend un sentier secondaire utilisé particulièrement par des pêcheurs.



État du terrain, végétation

Les sols de la zone en friche ont manifestement été pollués par l'activité humaine (on peut supposer des dépôts de matériaux du fait de la présence du chemin de fer, ou de la proximité des usines rive Sud). On y trouve encore, notamment à certains endroits, une quantité

non négligeable de substances artificielles et polluantes, mâchefer, etc. Des sols durs, noirs et morcelables laissent entrevoir par endroits une artificialisation antérieure. Ainsi, l'équilibre des sols a certainement été négligé, entraînant la prolifération d'une végétation riche mais confuse et non entretenue, réunissant chardons, ronces, phragmites... particulièrement sur les zones de végétation basse et autour du bosquet. La robineraie se distingue étant le seul espace relativement vaste avec une densité arborée importante côté Nord du chemin. Elle manifeste toutefois aussi la présence d'une espèce d'arbres importée, invasive et épineuse (robinier pseudo-acacia), qui affectera les projections.



Fréquentation & usages

Étant délaissé, enclavé et non éclairé, le site est peu fréquenté, laissant ainsi libre cours à des usages dévalorisants. Certains y laissent également parfois une abondance de déchets.

Le site accueille toutefois aussi une activité de pêche opportuniste locale. Il arrive que des routiers se servent de la voirie d'accès et de la cour pour stationner la nuit.

LES ALENTOURS

La voirie et la cour

Propriétés

La voirie d'accès, incluant la cour au pied de la gare, ne fait pas partie de la parcelle, bien qu'elle englobe des éléments essentiels pour la qualité d'accès et d'accueil du site. Il s'agit vraisemblablement d'une voirie communale, d'une largeur d'environ 5m. D'une longueur d'environ 135 m, elle longe la berge et relie la cour et le bâtiment de la gare à l'axe routier principal de Guérigny, la D977. La voirie et la cour sont matérialisées par le même traitement, un enrobé bitumineux brun.



État

La voirie et la cour sont actuellement en très mauvais état, peu ou pas entretenues. Les nids de poule sont inévitables, et la surface semble souvent boueuse, laissant des traces de passage de véhicules très apparentes. L'enrobé semble disparaître anormalement sur toute la partie Est de la cour après le bâtiment, laissant la grave à découvert sur une vaste surface. La mousse et l'herbe envahissent les contours de la cour ainsi que les bordures de voirie.



Rappel de ripisylve

Entre la voirie et le début de la berge, un alignement de 9 arbres (possible-ment creux pour la plupart) rappelle la ripisylve, peu présente au niveau de la cour, mais plus apparente le long de la parcelle.



3 - Des aménagements en faveur de la préservation de la colonie de Petits Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*)

3.1) Espèce cible : le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*)

3.1.1 - Recherche d'espèces dans le bâtiment :

Lors des comptages des colonies de chauves-souris en période hivernale (décembre, janvier) et estivale (mi-juin - juillet), les recherches d'autres espèces ont toutes été infructueuses : absence avérée de nidification d'oiseaux ou de présence de nids (hirondelles, martinets, moineaux domestiques, pigeons...). En dehors du Petit Rhinolophe, aucune autre espèce de chauves-souris n'a été observée dans le bâtiment.

L'espèce cible du projet est donc basée uniquement sur le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*), en considérant que les aménagements prévus seront favorables à d'autres espèces de chiroptères.

Le Petit Rhinolophe fréquente la gare de Guérigny en gîte d'hivernation dans la cave et en gîte de reproduction dans la petite partie sombre du grenier. Quelques individus peuvent être ponctuellement observés dans les niveaux intermédiaires, notamment en période estivale dans les premières pièces à gauche de l'entrée actuelle du bâtiment (si déplacement d'une partie de la colonie de mise bas dans des lieux un peu plus frais l'été) ou des individus isolés dans les pièces du rez-de-chaussée ou au premier étage lors de comptages hivernaux.

3.1.2 - Les principales caractéristiques du Petit Rhinolophe :

➤ Statut de protection :

Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) est une espèce de chiroptère d'intérêt communautaire, inscrite aux annexes II et IV de la Directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

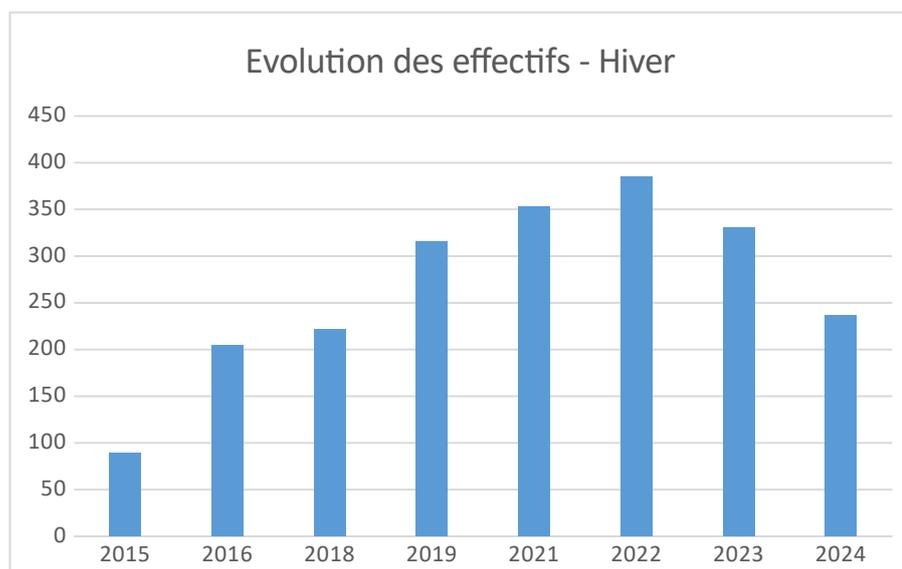
L'espèce est protégée au titre de l'article L.411-1 du Code de l'Environnement et figure dans la liste des mammifères terrestres protégés ainsi que leurs habitats dans l'arrêté ministériel du 23 avril 2007 paru au JORF du 10/05/2007.

La cave de la gare de Guérigny constitue le 4^{ème} gîte d'importance régionale pour l'espèce en période d'hivernation.

➤ Evolution des effectifs au sein de la gare :

Des comptages réguliers ont été effectués chaque hiver depuis 2015. Ils montrent une évolution importante de la colonie d'hivernation qui peut atteindre presque 400 individus comme en 2022 (cf. tableau ci-dessous).

La colonie de mise bas présente des effectifs très variables selon les années : de 28 individus en 2023 à 120 en 2022, ce qui reste néanmoins des effectifs intéressants pour le secteur géographique où peu de colonies avec plusieurs dizaines d'individus sont connues.



Ci-contre : tableau d'évolution des effectifs de Petits Rhinolophes lors des comptages hivernaux réalisés dans la gare de Guérigny (58). Source : SHNA-OFAB.

➤ **Fréquentation actuelle du site par l'espèce cible**

Les différents comptages des Petits Rhinolophes dans le bâtiment à différentes périodes de l'année ont permis de mettre en évidence les zones fréquentées par l'espèce :

- en période hivernale : la cave voûtée accueille entre 200 et 400 individus chaque hiver.
- en période estivale : une colonie de reproduction se trouve dans la petite partie sombre du grenier. Certains individus peuvent se réfugier dans des zones moins chaudes, par exemple dans les pièces « chef de gare » et « recette » situées au rez-de-chaussée.
- les comptages à l'envol fin juin - début juillet ont identifié l'usage de la porte d'entrée et de la fenêtre ouverte des toilettes au 1^{er} étage (côté Ouest du bâtiment) comme zones de sortie de gîte vers l'extérieur. Aucune autre zone d'envol n'a été observée malgré une recherche active à l'envol par la SHNA (2022) et le Conseil Départemental (2023).
- les déplacements à l'intérieur du bâtiment se font préférentiellement par la cage d'escalier.
- le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) fréquente la gare toute l'année, y compris en période de transit printanier ou automnal où quelques individus isolés peuvent être observés dans les étages intermédiaires et en petits groupes dans la cave (sortie d'hiver) ou le grenier (fin d'été).

3.1.3 - Articulation entre préservation de l'espèce cible et projet départemental :

À ce jour, aucun projet d'aménagement de la gare n'est en discussion au Département sur tout ou partie de la gare (à l'exclusion des cave et grenier dédiés aux chauves-souris). Néanmoins, il a été identifié la nécessité de sécuriser le site vis à vis d'éventuelles intrusions, car la grille d'entrée fait l'objet de dégradations régulières et de tentatives d'effraction (une à plusieurs fois par an). Par ailleurs, il a été fait le choix de se laisser la possibilité d'aménager dans le futur les niveaux rez-de-chaussée et 1^{er} étage, en utilisant une entrée et des espaces complètement différenciés de ceux utilisés par les chauves-souris. Il s'agit donc de réaliser des aménagements en 2024-2025 afin de stabiliser les zones d'accès au bâtiment par les chauves-souris à partir des usages actuels (fenêtre des toilettes et porte d'entrée) et de les améliorer (création d'une chiroptière côté rivière – sud), de sanctuariser des espaces de quiétude pour l'espèce (cave et grenier, pièces intermédiaires au rez-de-chaussée) et les circulations entre les différents niveaux (cage d'escalier).

⇒ **Au regard de ces enjeux, il a été décidé :**

- **de sécuriser le site en installant une porte d'entrée blindée, seul accès possible aujourd'hui au bâtiment, pour dissuader toute effraction dans le bâtiment ;**
- **de dédier uniquement et entièrement aux chauves-souris : la cave, le grenier, deux pièces au rez-de-chaussée (gîte potentiel de report de mise-bas en cas de fortes chaleurs dans les combles), la cage d'escalier (pour les déplacements internes entre les différents niveaux) et de procéder aux aménagements nécessaires pour améliorer les conditions d'accueil dans ces pièces, ainsi que la circulation à l'intérieur du bâtiment et avec l'extérieur.**

Ainsi, si des projets d'aménagements devaient voir le jour dans le bâtiment (musée de la chauve-souris, bureaux, salle de réunion...), ceux-ci n'impacteront pas la présence des espèces puisqu'ils interviendront sur des zones non fréquentées par l'espèce et disposeront d'accès différenciés.

3.2) Nature des aménagements proposés dans le bâtiment

3.2.1 - Description des choix d'aménagement

Dans l'objectif de préserver des conditions d'accueil des chauves-souris dans la gare tout en sécurisant le site, il a été proposé de réaliser des aménagements en faveur des Petits Rhinolophes dans le bâtiment (les propositions tiennent compte des préconisations de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun lors du comptage hivernal de janvier 2024) :

- Affecter la cage d'escalier au déplacement des chauves-souris entre les différents niveaux et en particulier les zones d'hibernation et de reproduction ;
- Grenier : assombrir le grenier en remplaçant les 3 lucarnes par des tuiles. L'une d'elle, côté cour, sera aménagée sous forme d'une chiroptière pour permettre une sortie vers l'extérieur depuis la toiture. En effet, cette lucarne était cassée ce qui laissait la possibilité aux chauves-souris de circuler librement avec l'extérieur. Fermeture des trous dans le plancher. Aménagement d'un espace dans la porte entre grenier et cage d'escalier pour la circulation en vol des chauves-souris ;
- 1^{er} étage : conserver l'ouverture de la fenêtre des cabinets et la transformer en ouverture horizontale pour qu'elle permette un accès facilité par un vol horizontal et non vertical des chauves-souris. L'accès aux autres espaces de ce niveau seront fermés (cloisons, fenêtres, portes) pour condamner la circulation dans les autres pièces de ce niveau ;
- Rez-de-chaussée : il a été décidé de laisser un libre accès aux pièces « chef de gare » et « recette » pour les chauves-souris, afin de leur permettre de se réfugier en période de mise-bas dans ces espaces lors de fortes chaleurs sous les toits. La porte d'entrée sera aménagée de sorte à permettre un libre accès en vol par les chauves-souris dans le bâtiment tout en assurant une sécurisation du site par un système de double porte (système anti-effraction). L'accès aux autres espaces de ce niveau seront fermés (cloison, porte) ;
- Cave : aucun aménagement n'est prévu, mis à part un nettoyage du sol hors période d'hibernation (fin août 2024).

Ces interventions permettront de maintenir la circulation des chauves-souris dans le bâtiment et avec l'extérieur en se basant sur leurs usages actuels et de leur dédier des espaces privilégiés (intégralité grenier, cave, 2 pièces rez-de-chaussée, cage d'escalier).

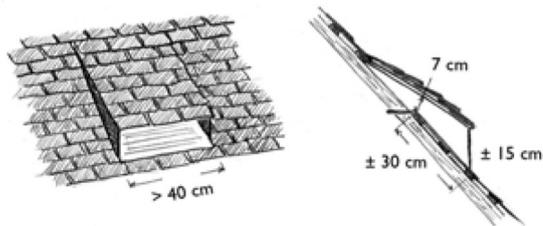
Le plan des aménagements en annexe I localise les interventions dans le bâtiment sur les niveaux rez-de-chaussée et 1^{er} étage.

Le tableau en annexe II décrit l'ensemble des aménagements prévus selon leur nature, leurs impacts et les mesures prises pour limiter les dérangements sur la population de Petit Rhinolophe.

3.2.2 - La chiroptière

Il s'agit d'un aménagement particulier de la toiture permettant aux chauves-souris d'accéder en vol aux combles, en toute sécurité. Pour garantir la tranquillité de l'usage des combles, un espace de 7 cm maximum doit être conservé pour l'accès afin de ne pas permettre à d'autres espèces telles que les pigeons de rentrer dans les combles.

Illustrations d'une chiroptière, extrait « Les chauves-souris en Bourgogne, fiche n°2 – les bâtiments », SHNA OFAB :



■ *La chiroptière*

Elle permet de générer un accès en vol aux chauves-souris à des combles jusqu'alors hermétiques. Lors d'une réfection de toiture, cet aménagement peut être facilement réalisé par un couvreur. Cette ouverture, en forme de trémie, pratiquée dans la toiture est large d'au moins 40cm et de 7cm de haut maximum (voir croquis).

3.2.3 - La porte d'entrée

Actuellement composée d'une grille à barreaux horizontaux et d'une porte de bâtiment endommagée avec des parpaings disposés au-dessus pour combler l'ancienne ouverture en pierres maçonnées, l'entrée latérale Ouest du site sera transformée en un système composé :

- d'une première porte pleine lisse en tôle (ne pouvant pas être escaladée et ne permettant pas d'accéder à travers les barreaux à la seconde porte) en remplacement de la grille à barreaudage actuelle ;
- d'une porte double paroi côté intérieur du bâtiment à la place de l'actuelle porte endommagée ;
- un espace d'environ 40 cm est laissé au-dessus de ces deux portes pour la circulation des chauves-souris entre l'intérieur et l'extérieur du bâtiment. Pour des questions de sécurité, il sera néanmoins nécessaire d'installer un ou deux barreaux horizontaux positionnés de 11cm à 13 cm au-dessus du dessus de porte ouverture (cf. plan projet ci-après).

La période d'intervention est prévue en fin d'été – début d'automne pour que les chauves-souris aient le temps de s'habituer à ce nouveau dispositif avant l'hibernation.

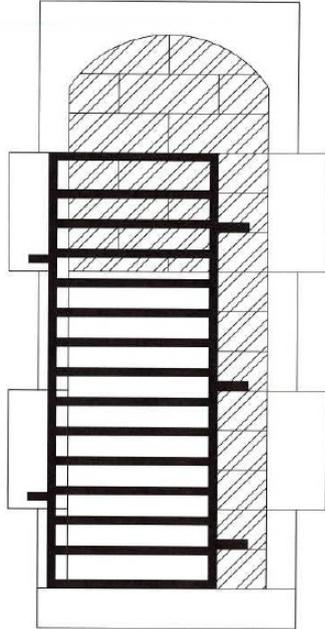
Illustration de la situation actuelle du système de porte d'entrée :

Porte d'entrée actuelle, côté intérieur	Vue depuis l'intérieur de la gare	Grille extérieure
 A photograph showing the interior of a building. On the left, there is a wooden staircase with a metal handrail. In the center, a wooden door with a diamond-patterned metal grille is slightly ajar. The floor is covered with light-colored square tiles. The walls are white and show signs of wear and peeling paint.	 A photograph taken from inside the building, looking out through the current entrance. The view shows the wooden door with the metal grille and the exterior wall made of concrete blocks (parpaings). The floor is tiled, and the ceiling is white with some peeling paint.	 A photograph of the exterior entrance. It features a red metal door with horizontal bars. The door is set within a concrete frame. The wall is made of concrete blocks and has some ivy growing on it. The ground in front of the door is paved.

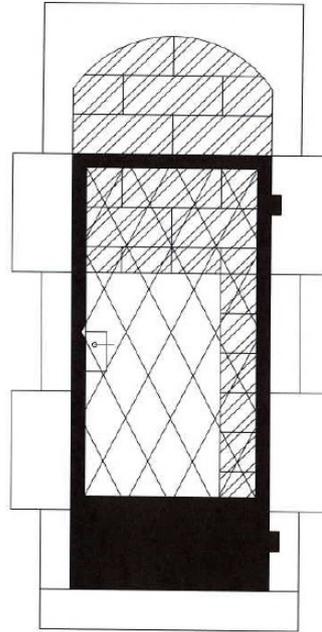
GARE DE GUERIGNY
FABRICATION ET POSE DE PORTES EN FER

EXISTANT

PORTE A BARREAUDAGES



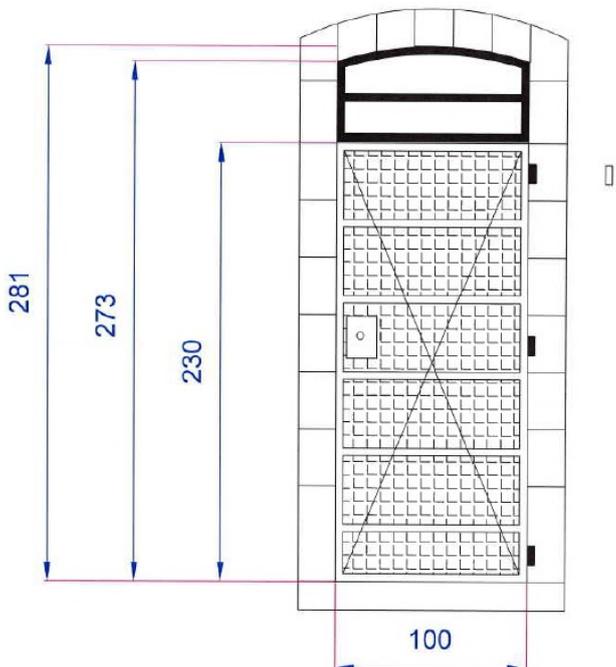
PORTE D'ENTREE EN BOIS



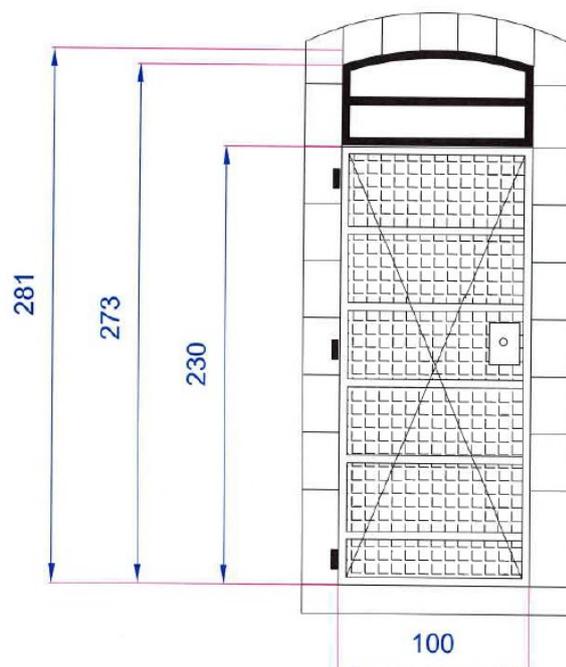
GARE DE GUERIGNY
FABRICATION ET POSE DE PORTES EN FER

APRES TRAVAUX

PORTE EXTERIEURE SIMPLE PEAU



PORTE INTERIEURE DOUBLE PEAU



3.2.4 - L'aménagement de la fenêtre des toilettes

La fenêtre des toilettes du 1^{er} étage étant ouverte depuis plusieurs années, elle constitue une des sorties privilégiées du bâtiment pour le gîte de mise bas. À ce jour, l'ouverture de la fenêtre s'apparente à une fente verticale. Les travaux consistent à enlever la fenêtre et modifier l'ouverture pour qu'elle se retrouve en position horizontale et faciliter ainsi l'accès du site en vol par les Petits Rhinolophes.

La période d'intervention préconisée est identique à celle de la porte d'entrée, pour les mêmes raisons de nécessité d'adaptation des chauves-souris aux modifications des conditions d'accès en vol.

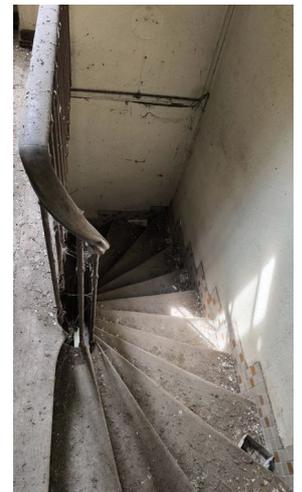


Ci-dessus, à gauche : vue extérieure de la petite fenêtre des toilettes à l'étage, côté Ouest du bâtiment. Photographie de droite : vue depuis l'intérieur du bâtiment.

3.2.5 - La cage d'escalier



La cage d'escalier fera office de « cheminée » de déplacement des chauves-souris. Ce couloir distribuera l'ensemble des pièces auxquelles elles auront librement accès : le grenier, les toilettes du premier étage avec accès direct à l'extérieur par la petite fenêtre, au rez-de-chaussée la pièce « chef de gare » et sa petite pièce attenante, la porte d'entrée avec accès direct à l'extérieur par l'espace dédié au-dessus des portes, la descente d'escalier vers la cave, et la cave.





L'accès aux combles se fait par un escalier bois depuis le 1^{er} étage. Une porte au sol permet de fermer ou non son accès. Celle-ci, ouverte sur la photo de droite ci-dessous, sera refermée et découpée sur un tiers de sa surface pour accueillir un dispositif de comptage des passages de chauves-souris en vol.



3.2.6 - Dispositif de comptage des chauves-souris en vol

Un système de type « BatCounter » sera installé dans la gare pour compter les passages des chauves-souris et s'assurer de l'efficacité des installations. Positionné dans un premier temps sur la porte d'accès au grenier pour vérifier le bon usage de la cage d'escalier comme couloir de déplacement à l'intérieur du bâtiment, il sera par la suite installé à tour de rôle au niveau des différentes zones de circulation intérieur / extérieur du bâtiment : à l'entrée de la chiroptière, au niveau de la fenêtre des cabinets à l'étage et au-dessus de la porte d'entrée.



Ci-contre: exemple de dispositif de comptage à l'envol "batcounter" de l'entreprise Apodemus

3.2.7 - Nettoyage des pièces

- Le grenier et les escaliers :

Il est prévu d'opérer un nettoyage en période hivernale du grenier, de la cage d'escalier et des pièces au niveau du rez-de-chaussée (si cette dernière n'a pas pu être traitée fin août), en s'assurant au préalable de l'absence de chauves-souris dans les zones concernées.

- La cave :

Le sol de la cave est jonché de cagettes en bois en décomposition, des palettes, ainsi que de bouteilles en verre et des déchets divers. Pour des questions de sécurité (nature inflammable de ces matériaux), un chantier participatif de nettoyage est prévu fin août 2024.



Pièce « chef de gare »



3.2.8 - Dispositif de suivis des colonies par caméras

Le Département a souhaité promouvoir la préservation des chauves-souris, objet du projet d'acquisition de la gare désaffectée, par l'installation d'un dispositif de suivi des Petits Rhinolophes dans le bâtiment tout au long de l'année.

L'entreprise Noctilio Productions, référence nationale en la matière grâce aux compétences du photographe cinéaste et chiroptérologue Tanguy Stoecklé, a été choisie pour déployer un système de suivi vidéo en continu des Petits Rhinolophes dans la gare. Aussi, des systèmes de vidéosurveillance non intrusifs seront disposés dans le grenier, dans la cave et au rez-de-chaussée dans la pièce du chef de gare, avec une transmission en direct sur internet. Des sondes thermiques et hygrométriques seront installées dans chacune de ces pièces pour pouvoir étudier les conditions d'accueil de l'espèce et s'assurer du maintien d'un taux d'humidité favorable aux chauves-souris. Ce système de sondes permettra de déterminer également d'éventuelles conditions qui conduiraient la colonie de reproduction à se déplacer du grenier à la pièce « chef de gare » en période estivale.

Le suivi pourra être utilisé comme support de communication grand public (site internet du Département de la Nièvre) et aussi auprès des scolaires. Il est envisagé à moyen terme un partenariat avec des établissements scolaires à proximité, en particulier le collège, pour sensibiliser les jeunes au rôle et à l'intérêt du maintien des populations de chauves-souris et des bonnes pratiques en la matière, en s'appuyant sur le dispositif de vidéosurveillance et sur l'analyse des données (fréquentations des pièces selon les conditions hygrométriques et la période de l'année, etc.).

3.2.9 - Isolations thermique et phonique

Après visite du site le 11 janvier 2024 avec la SHNA et le Conseil départemental de la Nièvre, aucune isolation thermique ni phonique n'est envisagée dans le bâtiment et la cage d'escalier. En effet, cela ne semblait pas pertinent car c'est depuis cette cage d'escalier que les accès avec l'extérieur se font préférentiellement pour les Petits Rhinolophes. De plus, à ce jour aucun aménagement n'est prévu dans les autres espaces du bâtiment (rez-de-chaussée, 1^{er} étage), l'isolation phonique n'est donc pas nécessaire dans l'immédiat.

3.2.10 - Aménagements extérieurs

➤ **Végétation :**

La présence de la rivière Nièvre d'Arzembouy et de sa ripisylve devant la gare constitue un atout pour le déplacement des Petits Rhinolophes vers leurs zones d'alimentation. Afin de renforcer la qualité des couloirs de déplacement, un linéaire de haie champêtre, constitué d'essences labellisées Végétal Local, sera planté depuis la gare jusqu'à la limite de propriété départementale à l'Est, en bordure de voie ferrée, en complément du maintien de la ripisylve et de la végétation arborescente sur la parcelle départementale.

➤ **Assainissement individuel et mare :**

La création d'une mare alimentée à partir des eaux pluviales est envisagée, sur la partie herbacée à l'Est de la gare. Elle permettra de diversifier les possibilités d'accueil de la biodiversité, notamment les amphibiens et les insectes. Un système d'assainissement individuel de type filtre planté de roseaux pourra être implanté à proximité.

➤ **Éclairage :**

À ce jour, aucun éclairage n'est présent sur la gare ou à proximité. Il est prévu de ne pas en installer afin de ne pas constituer de nuisance pour les chauves-souris.

➤ **Stationnement, circulation :**

Le Conseil départemental n'est pas propriétaire de la cour de la gare qui appartient à la commune de Guérigny. Cet espace constitue une voie sans issue. Un chemin herbeux en bordure de cours d'eau est emprunté par quelques véhicules de pêcheurs en période estivale mais ne semble pas constituer de nuisance pour l'espèce (pas de pêche nocturne, activité plutôt silencieuse) et éloignée du bâtiment.

➤ **Voie ferrée :**

La circulation des trains sur la voie ferroviaire reste limitée à du fret (transport de récoltes céréalières depuis des silos), quelques jours par an. Les chauves-souris semblent habituées à cette faible activité puisqu'elles restent présentes sur le site. Aucun développement de la voie n'est envisagé à ce jour.

4 - Les engagements en faveur des chauves-souris tout au long du projet

4.1) Une assistance à maîtrise d'ouvrage composée d'experts chiroptérologues

Le Département a choisi de faire appel à l'expertise des chiroptérologues de la Société d'Histoire Naturelle d'Autun - Observatoire de la Faune de Bourgogne (SHNA-OFAB) pour déterminer et valider les choix techniques et accompagner le Département lors des différentes phases du projet. L'association SHNA-OFAB met notamment en œuvre les plans d'actions chauves-souris pour la Région Bourgogne Franche-Comté, sur l'ancien territoire de la région Bourgogne.

L'association sera également en charge du suivi des populations avant, pendant et après les aménagements.

Des études scientifiques sont intégrées au volet 2025 du projet pour améliorer la connaissance sur l'espèce et ses habitudes dans la gare et dans son environnement proche. Une étude des routes de vols de la colonie permettra d'identifier les principaux flux de déplacement de l'espèce pour in fine engager des travaux d'amélioration des corridors écologiques de l'espèce.

4.2) Les dispositifs de suivi des chauves-souris

En complément des dispositifs de vidéosurveillance et de suivi des déplacements par le BatCounter, le Conseil départemental de la Nièvre a souhaité être accompagné de l'expertise de la SHNA – OFAB tout au long du projet pour s'assurer de la meilleure prise en compte possible des contraintes liées à la présence des chauves-souris dans le bâtiment pendant la phase travaux et pour proposer les aménagements les plus favorables possibles aux Petits Rhinolophes. L'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend les éléments suivants :

- Avant travaux : visites de terrain, échanges sur le contenu des travaux, les bonnes pratiques lors des travaux et le planning de réalisation en tenant compte de la sensibilité des chauves-souris dans le bâtiment tout au long de l'année ;
- Pendant les travaux : visites de terrain et accompagnement lors des chantiers pour s'assurer du respect des conditions de travail imposées pour ne pas déranger les chauves-souris ;
- Post-travaux : mise en place d'un suivi des déplacements des chauves-souris en période estivale (2025). Comptages hivernaux et à l'envol.

L'ensemble de ces éléments permettront de veiller à la bonne appropriation des lieux et des aménagements par les chauves-souris et de proposer des ajustements le cas échéant (amélioration des couloirs de vols extérieurs, etc.).

4.3) Les mesures prises pour limiter l'impact des travaux sur les chauves-souris

Un travail de concertation entre la SHNA et les services du Conseil Départemental à chaque étape du projet a permis de définir dans les éléments rapportés dans l'annexe II :

- la nature précise des travaux et leur impact potentiel sur les chauves-souris ;
- les périodes d'intervention qui présenteront le moins de dérangement possible pour l'espèce au regard de leur cycle de vie et de leur fréquentation du site ;
- les mesures prises pour réduire l'impact négatif des interventions.

➤ Précisions sur les choix du calendrier d'interventions :

Etant donné que les chauves-souris sont présentes toute l'année sur le site, il a été prévu : de réaliser les aménagements lorsque les individus ne sont pas présents dans les pièces (exemple : intervention dans le grenier hors période de mise-bas et dans la cave hors période d'hibernation) et d'opter pour les périodes où les dérangements seront les moins impactant lorsque l'intervention concerne la totalité du site (exemple : installation du dispositif de vidéosurveillance). Par ailleurs, concernant les aménagements au niveau des zones de circulations intérieur / extérieur du bâtiment, ils seront effectués à une période de relative activité des chauves-souris pour que celles-ci puissent se les approprier avant l'hibernation. Il est à noter dans ce cas précis que les chauves-souris ne séjournent pas au niveau de la porte d'entrée ni dans la pièce des toilettes et que les travaux seront réalisés de jour.

En cas de difficulté pour réaliser les travaux en 2024 sur la période préconisée (par exemple si déplacement de la colonie dans une pièce non habituelle où des travaux sont nécessaires, ou si retard au niveau de l'entreprise mandatée), ils pourront être reportés en 2025 sur les mêmes périodes d'intervention. C'est pourquoi la présente demande de dérogation est proposée jusqu'au 31 décembre 2025.

4.4) Labellisation et protection du site

Le site de la gare de Guérigny vient d'être intégré aux **Espaces Naturels Sensibles** du Conseil départemental de la Nièvre.

L'**inscription dans l'acte de vente** de la présence de chauves-souris dans la cave et le grenier constitue un engagement fort pour la préservation de l'espèce et concourt à leur protection future.

Ce site fera l'objet d'une **labellisation « Refuge chauves-souris »** en partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun.

Le site de la gare de Guérigny a été fléché dans les sites prioritaires pour être intégrés aux 10 % de sites de protection forte de la **Stratégie Nationale des Aires Protégées**. Il pourrait faire l'objet d'un **Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope** dans le cadre du 1^{er} plan d'actions territorial Bourgogne Franche-Comté.

5 - CONCLUSION

Le présent projet a pour objet de renforcer la préservation de la population de Petits Rhinolophes présents dans la gare de Guérigny, en réalisant des aménagements améliorant les conditions actuelles d'accueil et de circulation des chauves-souris, tout en sécurisant le site vis-à-vis d'éventuelles intrusions humaines.

Aucune mesure compensatoire n'est proposée car le projet n'est pas de nature à détruire les chauves-souris ou leur habitat, mais au contraire de l'améliorer et de le sécuriser. En partenariat avec la Société d'Histoire Naturelle d'Autun, des mesures sont proposées pour limiter les nuisances vis-à-vis des chauves-souris en phase travaux en choisissant les périodes les moins dérangeantes. Des suivis scientifiques sont prévus afin de s'assurer de la bonne acceptation des aménagements par les chauves-souris.

Les aménagements et les mesures proposées seront de nature à favoriser le maintien de la population de Petits Rhinolophes (*Rhinolophus hipposideros*) dans un bon état de conservation.

6 - Annexes

6.1) Annexe I : plan des travaux envisagés au niveau du rez-de-chaussée et du 1^{er} étage du bâtiment

6.2) Annexe II : tableau descriptif des aménagements, de leur impact, des mesures de réduction envisagées et du calendrier d'intervention